

Je sais depuis déjà quelque temps que le gouvernement fédéral tient comme établi que l'Alberta prélève une taxe de vente. Les relations dites fédérales-provinciales pèchent à la base, il me semble, lorsque le gouvernement fédéral suppose qu'une province a un certain revenu alors que de fait elle n'a même pas de mesure législative pour l'autoriser. Cela ne veut pas dire, bien entendu que l'Alberta ne pourrait pas prélever une taxe de vente si elle le désirait. Il arrive qu'aux termes de la constitution du Canada, les assemblées législatives des provinces ont le droit de décider si elles veulent ou non imposer telle ou telle taxe. Pourtant, d'après le tableau, on prétend que l'Alberta retire un revenu de 93 millions de dollars grâce à une taxe de vente.

Nous en sommes arrivés à une situation assez grave en matière de relations fédérales-provinciales lorsque le gouvernement fédéral se sert des deniers publics comme base pour obliger ou inciter les gouvernements provinciaux à lever certains impôts. J'espérais qu'il ne prendrait pas cette attitude, mais la preuve est là. Par conséquent, il nous appartient de faire de notre mieux pour tenir le gouvernement fédéral dans les limites de sa compétence et pour veiller à ce qu'il traite toutes les provinces essentiellement de la même façon.

Comme le député de Burnaby-Coquitlam l'a signalé, nous ne désapprouvons pas les principes sur lesquels repose le nouvel arrangement sur le partage des impôts, loin de là. Je n'énumérerai pas les propositions fédérales, car tous les députés les connaissent bien ainsi que les gouvernements provinciaux. Toutefois, d'autres questions ont été insérées récemment dans les arrangements relatifs au partage des impôts, questions qui en forment la base et qui, à mes yeux, sont complètement inacceptables.

Nous savons que lorsqu'on a formulé, il y a bien des années, les paiements de péréquation, on n'a tenu compte que de trois formes d'impôt: l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et les droits successoraux. L'ancien gouvernement conservateur a modifié ce régime en 1961, en y ajoutant un quatrième élément: le revenu provenant des ressources naturelles. On n'a jamais donné d'explication satisfaisante à ce propos, si ce n'est que le cabinet se disposait à pénaliser l'Alberta. Le gouvernement fédéral l'a certes fait: cette province a dû subir une perte d'environ 30 ou 40 millions de dollars par an du fait que cette forme de revenu entrait dans le calcul des paiements de péréquation.

Il m'a toujours paru étrange, monsieur le président, en songeant à cette époque, que sur les 17 députés de l'Alberta—tous membres du parti conservateur, alors au pouvoir—pas un n'a pris la parole, dans cette Chambre, pour défendre ses commettants; et cela, malgré les millions de dollars qu'il allait en coûter, chaque année, aux Albertains. Je ne crois pas que tous les torts soient du côté du gouvernement actuel, si l'on songe que cette disposition émane de son prédécesseur. Cependant, le gouvernement actuel aurait certainement dû s'apercevoir de l'injustice commise dans cet accord, et y remédier.

Le gouvernement actuel n'a rien ajouté à l'assiette de l'impôt. Il n'y a pas inclus, par exemple, la taxe de vente au détail en vigueur dans plusieurs provinces à l'époque. Cette source de revenus n'est pas entrée en ligne de compte dans le calcul des paiements de péréquation. Aujourd'hui, même la Saskatchewan en est à un point où ces revenus, tirés des ressources nationales, vont commencer à la désavantager. Il y a quelques semaines, le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré en fait, que le nouvel arrangement porte un dur coup à sa province. Il s'attendait à obtenir quelque 35 millions de dollars, je crois, en 1967, au titre des paiements de péréquation, mais d'après le tableau dont on vient de saisir la Chambre, la Saskatchewan passe du rang des provinces dépourvues à celui des provinces nanties et n'obtient pas un cent. Les députés conservateurs pourraient facilement remonter à 1961 pour découvrir l'origine de cette inclusion arbitraire d'autres éléments de revenu dans l'assiette fiscale. Voilà, monsieur le président. A mon sens, c'est injuste, d'autant plus qu'aujourd'hui le gouvernement fédéral présume que l'Alberta impose une taxe de vente, ce qui n'est pas le cas.

● (2.40 p.m.)

A mon avis, cet arrangement comporte de nombreuses injustices. J'espère que d'autres ententes fédérales-provinciales seront conclues ou que des conférences fédérales-provinciales se tiendront bientôt afin de redresser quelques-unes de ces injustices et assurer un traitement équitable à toutes les provinces et à tous les citoyens du Canada. Il est grand temps de reconnaître que les revenus de l'Alberta et de la Colombie-Britannique proviennent en partie de la vente de valeurs immobilisées. Ces ventes ne se répéteront pas chaque année pour produire des revenus supplémentaires. Pourtant, ces ventes de capitaux immobilisés sont traitées comme des choses qui produisent normalement des revenus. Les provinces n'agissent pas toutes ainsi.